



ASSOCIATION VIE ET RENCONTRE
22, rue du commerce
64360 Monein
Tel: 05.59.21.31.30
Ptb ALSH : 06.65.59.77.35
accueil@centresocialmonein.fr
Site : www.centresocialmonein.fr.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) MERCREDIS ET PETITES VACANCES 2022-2023 Règlement intérieur

L'ALSH est organisé par l'association Vie et Rencontre qui gère le Centre Social. L'accueil de loisirs est un secteur d'activités du Centre social, il accueille des enfants de 3 ans (2 ans et demi, si l'enfant est scolarisé et propre), à 17 ans regroupés en un accueil de loisirs 3-11 ans et un accueil jeunes pour les 12-17 ans. Il fonctionne dans les locaux de l'école maternelle et de la cabane aux loisirs.

1 : L'inscription

- Une fiche de renseignements doit **obligatoirement être remplie** par la famille avec mentionnés les vaccinations, les allergies, les maladies, le numéro d'allocataire CAF ou MSA.
- L'enfant doit obligatoirement être inscrit au Centre social au moins **48H** (Hors week-end) avant la présence souhaitée. Le règlement s'effectue à l'inscription et la valide.
- l'inscription se fait uniquement à l'accueil du centre social ou par mail à l'adresse accueil@centresocialmonein.fr
- Une carte d'adhésion est à prendre au Centre social au tarif de 7.50 euros valable du 1^{er} septembre au 31 août.

Toute modification (adresse, numéro de tel, situation familiale...) en cours d'année doit être signalée dans les meilleurs délais à l'accueil du Centre Social par écrit (mail ou courrier).

L'ALSH est une entité éducative soumise à une législation et à une réglementation spécifique. Par conséquent, les animateurs ne sont pas tenus de prendre les enfants non-inscrits le jour même, si le nombre d'enfants est trop élevé par rapport à l'encadrement.

2 : Les annulations

L'annulation ou le report d'une réservation doit se faire **48h en amont**. Toute absence injustifiée de l'enfant, entraînera la facturation de la journée ou de la demi-journée, sauf raison médicale justifiée au moyen d'un certificat médical établi au nom de l'enfant. L'absence doit se faire par téléphone au 05.59.21.31.30 ou par mail accueil@centresocialmonein.fr

3 : Périodes d'ouvertures et horaires

L'ALSH est ouvert tous les mercredis durant la période scolaire et les vacances scolaires de 7h20 à 19h (fermeture une semaine aux vacances de fin d'année et deux semaines au mois d'août)

- * Les créneaux d'accueil et de départ des enfants inscrits en journée sont de 7h30 à 10h et de 17h à 19h.
- * Les créneaux d'accueil et de départ des enfants inscrits en demi-journée sans le repas sont : de 7h20 à 10h et de 11h30 à 11h45 ou de 13h à 14h et de 17h à 19h.
- * Les créneaux d'accueil ou de départ des enfants inscrits en demi-journée avec repas sont de : 7h20 à 10h et de 13h à 14h ou de 11h30 à 11h45 et de 17h à 19h

En raison du début et fin des activités, il est expressément demandé aux parents de respecter ces horaires.

A chaque arrivée les enfants doivent être présentés à un membre de l'équipe d'animation. Les enfants ne pourront partir qu'avec une personne clairement identifiée et autorisée par les parents ou le responsable légal. Seuls les adultes figurant sur la liste d'autorisation et munis d'une pièce d'identité pourront venir chercher l'enfant. La liste est à remplir avec le dossier d'inscription (fiche de renseignements) et peut être modifiée ou complétée en cours d'année par écrit.

4 : Tarification et paiement

Les tarifs appliqués sont calculés en fonction du quotient familial. Les familles bénéficiaires de l'aide Temps Libres de la CAF ou des aides de la MSA se verront déduire de leur facture la participation forfaitaire révisée annuellement par la CAF/MSA (en fonction du quotient familial, une lettre de la CAF/MSA est envoyée en début d'année pour informer les familles bénéficiaires). Une copie de cette lettre doit être remise, dès réception par la famille, à l'accueil du Centre social, lors de chaque année civile. Sans la remise de ce courrier, la réduction ne pourra être effectuée.

5 : Journée type

Heures	Intitulé	Description
7h20 à 10h	Temps d'accueil	L'accueil se fait à la cabane aux Loisirs. C'est un moment d'échange avec les familles où l'équipe d'animation s'engage à prendre en charge l'enfant avec une écoute individualisée pour chacun.
10h à 11h30	Temps d'activités	Les animateurs conçoivent des projets d'activité mis en place pour la période. Ces projets doivent, par conséquent, avoir des objectifs en adéquation avec le projet pédagogique. Les activités manuelles, sportives et culturelles sont en accord avec les finalités de chaque projet déposé par l'équipe d'animation. Ils sont également à la portée des enfants afin qu'ils puissent s'épanouir dans les activités véhiculant des valeurs comme l'entraide et la tolérance.
11h30 à 11h45	Temps libres organisés	Mise en place de coins ludiques par les animateurs. Les enfants sont libres de jouer seuls ou avec l'adulte.
11h45 à 13h	Temps du repas	Les repas sont un moment fort de la journée. Leur qualité contribue à l'éducation au goût. Ils favorisent l'échange, la convivialité et restent un moment d'éducation à la vie en société. Les restrictions alimentaires d'origine médicale ou culturelle seront prises en compte et respectées dans la mesure des possibilités du centre. Ils sont pris au restaurant scolaire. Les animateurs sont répartis par tables et mangent avec les enfants. Ils animent le repas et aident les enfants qui en ont besoin.
13h à 15h30	Temps de repos pour les plus petits	C'est un temps de repos avec ou sans sommeil pour les enfants qui le désirent. Il n'est pas obligatoire. Les enfants qui se réveillent sont amenés à faire des activités. Nous restons attentifs aux besoins de chacun.
13h à 14h	Temps calmes	C'est un moment de détente où l'enfant peut s'il le souhaite se reposer, faire des jeux calmes afin de respecter au mieux son rythme.
14h à 16h	Temps d'activités	Les animateurs conçoivent des projets d'activité en fonction du projet d'animation de la période. Ces projets doivent, par conséquent, avoir des objectifs en adéquation avec le projet pédagogique. Les activités manuelles, sportives et culturelles sont en accord avec les finalités de chaque projet déposé par l'équipe d'animation. Ils sont également à la portée des enfants afin qu'ils puissent s'épanouir dans les activités véhiculant des valeurs comme l'entraide et la tolérance.
16h à 17h	Temps du goûter	Il est un moment privilégié durant lequel les enfants deviennent acteur au sein de l'accueil de loisirs. Les enfants vont prendre la parole et faire des propositions sur leurs envies. Ce temps permet de créer du lien entre les enfants et l'équipe d'animation. Le goûter est fourni par l'accueil de loisirs.
17h à 19h	Temps d'accueil	C'est un temps de dialogue permettant aux familles d'échanger.

6 : Réclamations

Toute réclamation concernant les enfants, les activités, ou le fonctionnement de l'ALSH doit être communiquée auprès de la direction. Les enfants doivent respecter leur environnement (adultes, enfants, matériel...). Tout manquement au présent règlement pourra faire l'objet d'un avertissement, et en cas de récurrence, d'une mesure de renvoi temporaire ou définitive.

Nous vous rappelons que l'accueil de loisirs n'est pas une garderie.

Je, Nous, soussigné(s), Madame, Monsieur.....

Parents ou tuteurs légaux de(s) enfant(s).....

Atteste(ons) avoir pris connaissance et m'engage (ons) à respecter le règlement de fonctionnement de l'accueil de loisirs de Monein.

Date :

Signature :